

CERFA n° 14734-04 - Rubrique n° 7 AUTOEVALUATION (note détaillée)

Recherche et description des incidences notables du projet susceptibles d'affecter les facteurs mentionnés au III de l'article L.122-1

a. Population et santé humaine

Il n'y a aucun impact négatif sur le facteur population : le village d'Ambonville est situé à 2,95 km à vol d'oiseau de démarrage du premier tronçon, et le village de Bouzancourt est situé 110m plus bas en altitude et à 0,850 km de la place de retournement n°4.

Le projet présente en revanche un bénéfice direct en matière de sécurité : les grumes seront désormais stockées à l'intérieur du massif et non plus le long de la route d'Ambonville. Cette évolution contribue à sécuriser les usagers de la voie communale, tout en répondant aux attentes exprimées par le maire de Bouzancourt.

b. Biodiversité

Compte-tenu des éléments fournis au chapitre précédent, l'impact sur le facteur biodiversité est évalué comme très faible :

- D'une part, l'implantation du projet de desserte étant positionné sur un maximum de zones ouvertes existantes (layons, lignes séparatives, trouées), la coupe d'emprise est réduite ;
- L'habitat en présence (*Asperulo-fagetum*) est un habitat très fréquent et assez banal sur les plateaux calcaires du Nord-Est, à tel point d'ailleurs que les sites Natura 2000 (ZSC) ne renfermant pas -ou très peu- d'habitats prioritaires ont souvent été exclus du régime d'évaluation d'incidences concernant l'item « création de voirie forestière ». Par exemple, le site Natura 2000 FR2100317 FORÊT DE DOULAINCOURT, proche de la forêt de Cirey, est exclu du champ d'application du régime d'évaluation d'incidences Natura 2000 du fait de l'omniprésence de l'habitat de l'*Asperulo-fagetum*. Dit autrement, la sensibilité de cet habitat est si faible que même en site Natura 2000, la création de voirie forestière a été jugée comme ne pouvant réellement impacter cet habitat.

Par ailleurs :

- Il n'existe aucune espèce protégée connue, animale ou végétale, sur l'emprise du projet ;
- Il n'existe aucune nidification connue d'espèce d'oiseau. A noter qu'un nid de cigogne noire est connu en forêt d'Ambonville, la vallée de la Blaise étant propice à son nourrissage. Toutefois, aucun nid de cette espèce n'a été localisé à ce jour sur la forêt de Cirey.

c. Terres, sol, eau, air, consommation énergétique, climat

Concernant la consommation d'énergie : en matière de consommation d'énergie, le projet bénéficie d'un atout propre aux plateaux calcaires : la ressource est présente à faible profondeur, entre 20 et 40 cm sous la surface du sol, ce qui permet son utilisation directe sur site. Ce fonctionnement en autoconsommation limite fortement les besoins en transport et évite les rotations de camions depuis des carrières éloignées, contribuant ainsi à un impact carbone maîtrisé et globalement réduit.

Concernant les sols : les zones d'emprunts seront linéaires et exclusivement réalisées sur les banquettes de l'emprise : elles suivront donc la zone d'empierrement et resteront cantonnées à l'intérieur des 10m d'emprise. **Les matériaux prélevés sont donc intégralement utilisés pour la construction de l'ouvrage, et exclusivement dans l'emprise de celui-ci.** S'agissant d'un travail de terrassement à volume constant, la zone d'emprunt sera comblée par les matériaux fins issus du décaissement. Il ne subsistera donc aucune différence de topographie par rapport à l'existant, et aucun impact négatif sur le fonctionnement des sols. Cette technique présente par ailleurs un impact positif : la réserve utile du sol au niveau des zones d'emprunt sera bien supérieure après les travaux qu'avant, puisque des matériaux terreux remplaceront le calcaire dur prélevé.

Concernant le climat : la finalité du projet étant d'aider la forêt à s'adapter aux évolutions climatiques actuelles par des actions sylvicoles douces et ciblées, la construction d'une desserte forestière est perçue comme un préalable indispensable pour permettre le déploiement d'une sylviculture devant induire à court terme des effets positifs. En effet, la séquestration du carbone n'est dynamique en forêt que si les arbres sont en bonne santé et présentent une croissance primaire et secondaire dynamique. Les arbres vulnérables, c'est-à-dire à la fois ceux en mauvaise santé mais également ceux de faible vitalité (systèmes racinaires peu développés), sont peu actifs dans la séquestration du carbone. Or, nous voyons actuellement sur ces stations P3 et P4 de nombreux hêtres, mais également des chênes, en souffrance physiologique de par l'effet conjugué d'une réserve utile limitée et d'une baisse de la pluviométrie estivale. Le déploiement d'une sylviculture dynamique doit permettre de renforcer la vitalité des arbres les plus prometteurs, ce qui permettra de relancer une séquestration plus efficace du carbone. Rappelons que la vitalité d'un arbre se définit par (Otto, 1998) :

- Une croissance active ;
- Une capacité à résister aux aléas de l'environnement ;
- Une capacité à se réparer efficacement en cas de dommage ;
- Une fructification abondante et régulière.

Ces points sont fondamentaux dans l'aide que les forestiers peuvent apporter aux forêts pour qu'elles arrivent à s'adapter.

d. Biens matériels, patrimoine culturel et paysage

Il n'existe aucun élément matériel ou de patrimoine culturel sur ce secteur.

Au niveau de l'impact paysager, au vu des distances avec les premières habitations, il ne peut y avoir d'impact sur le paysage dont jouissent les populations locales (Ambonville et Bouzancourt). A partir de la route d'Ambonville, le tracé du projet étant sinueux, la desserte sera très peu perceptible depuis la voie communale, contrairement à des routes forestières très linéaires et perpendiculaire aux voiries publiques.

A noter que l'entrée de la route forestière fera face à un parc éolien, clairement visible dans le paysage environnant.

e. Interactions entre les différents facteurs

L'analyse ne met pas en évidence d'interactions entre les différents facteurs de nature à générer des effets cumulatifs défavorables.